**Données du portail d’information *Trouver Mon Master* 2021-2022**

Le jeu de données présente les informations destinées au portail *Trouver Mon Master* (TMM) au titre de l’année universitaire 2021-2022 :

Il comprend :

* Tableau 1 : données relatives aux mentions de master (**23** variables et **3 584** enregistrements)
* Tableau 2 : données relatives aux parcours de formation de master (**36** variables et **9 078** enregistrements)
* Tableau 3 : données relatives aux lieux de formation (**24** variables et **9 366** enregistrements)

Ces informations sont fournies par les établissements accrédités en vue de la délivrance de diplômes nationaux de master (DNM). Le portail TMM recense l’ensemble des DNM existants. Il ne recense ni les autres diplômes conférant grade de master, ni les autres diplômes du deuxième cycle universitaire.

**Producteur :** Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche > département des systèmes d’information et département des formations des cycles master et doctorat

**Période de production des données :** novembre 2020 - mars 2021

**Période concernée par les données :** année universitaire 2021-2022

**Licence :** licence ouverte / Open Licence

**Langue :** français

**Couverture géographique :** France métropolitaine / départements, régions et collectivités d'outre-mer / Nouvelle-Calédonie / Polynésie française / établissements situés à l’étranger dispensant une formation conduisant à un DNM

**Téléchargement :** <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/explorer/?q=trouver%20mon%20master&sort=modified>

NB : les fichiers téléchargeables à cette adresse ne comprennent pas uniquement les données relatives à l’année universitaire 2021-2022, mais également les données des deux années précédentes

**Tableau 1 : données relatives aux mentions de master**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Descriptif de la variable | Exemple 1 | Exemple 2 |
| Année de la campagne de recueil des informations | 2021 | 2021 |
| Code UAI de l’établissement accrédité | 0062022R | 9840349G |
| Nom officiel (long) de l’établissement accrédité | Université Toulouse-II | Ecole nationale d'ingénieurs de Brest |
| Nom d’usage de l’établissement accrédité | Centrale Marseille | Université Bordeaux Montaigne |
| Adresse de l’établissement accrédité | 2 RUE FRANCOIS VERNY | 60 RUE DU PLAT D'ETAIN |
| Complément d’adresse de l’établissement accrédité | CS 42060 | 57 rue des Francs Bourgeois |
| Code postal de la ville de l’établissement accrédité | 60203 | 97157 |
| Ville de l’établissement accrédité | NICE CEDEX 2 | CHAMBERY CEDEX |
| Identifiant navette de la mention (INM) de master | 1402953Z | 1800058P |
| Domaine(s) de la mention de master | DROIT, ECONOMIE, GESTION | SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ |
| Intitulé de la mention de master | Droit privé | Informatique |
| Mention accréditée ou en cours d’accréditation | diplôme | dossier |
| Année de début de la période d’accréditation | 2018 | 2021 |
| Année de fin de la période d’accréditation | 2022 | 2025 |
| Mention ouverte ou non ouverte  | 0 | 1 |
| Modalités d’enseignement de la mention | Apprentissage | Formation initiale|Formation continue |
| Etablissement(s) co-accrédité(s) en vue de la délivrance du DNM dans la mention | Institut polytechnique de Grenoble | Université de Paris |
| Inscription des étudiants effectuée ou non par l’établissement dans la mention | 0 | 1 |
| Semestre auquel la mention est accessible dans l’établissement accrédité | 1er semestre | 3ème semestre |
| Existence d’une capacité d’accueil limitée au 1er semestre | Oui | Non |
| Capacité d’accueil limitée au 1er semestre | 2 | 1 224 |
| Licences conseillées pour suivre la formation de la mention | Informatique|Mathématiques | Toutes licences |
| URL de la fiche relative à la mention sur le site internet de l’établissement | https://univ-cotedazur.fr/offre-de-formation/master-economie-des-organisations-1 | http://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/master-XB/master-XB/master-mondes-medievaux-JACK1KX5.html |

**Tableau 2 : données relatives aux parcours de formation de master**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination de la variable | Exemple 1 | Exemple 2 |
| Année de la campagne de recueil des informations | 2021 | 2021 |
| Code UAI de l’établissement accrédité  | 0561718N | 9840349G |
| Nom officiel (long) de l’établissement accrédité | Université de la Polynésie française | Université Paris-XIII |
| Nom d’usage de l’établissement accrédité |  |  |
| Adresse de l’établissement accrédité | 450 route DE CHAPPES | PLACE DU RECTEUR LE MOAL |
| Complément d’adresse de l’établissement accrédité | CAMPUS DE KER LANN | 740, cours de la Libération BP 70109 |
| Code postal de la ville de l’établissement accrédité | 29238 | 69239 |
| Ville de l’établissement accrédité | ALBI CEDEX 9 | NOUMEA CEDEX |
| Identifiant navette de la mention (INM) de master | 1603215A | 1401957S |
| Domaine(s) de la mention de master | DROIT, ECONOMIE, GESTION | Autre Domaine |
| Intitulé de la mention de master | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré | Administration publique |
| Mention accréditée ou en cours d’accréditation | diplôme | dossier |
| Année de début de la période d’accréditation | 2016 | 2020 |
| Année de fin de la période d’accréditation | 2022 | 2024 |
| Mention ouverte ou non ouverte | 0 | 1 |
| Modalités d’enseignement de la mention | Apprentissage | Formation initiale|Formation continue |
| Semestre auquel la mention est accessible dans l’établissement accrédité | 1er semestre | 3ème semestre |
| Existence d’une capacité d’accueil limitée au 1er semestre | Oui | Non |
| Capacité d’accueil limitée au 1er semestre | 2 | 1350 |
| Identifiant Navette Mention Parcours (INMP) | 1703280-13V | 1900362-03R |
| Intitulé du parcours | TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE | Droit bancaire et fintech |
| Parcours ouvert ou non ouvert | 0 | 1 |
| Modalités d’enseignement du parcours | Apprentissage | Formation initiale|Formation continue |
| Semestre auquel le parcours est accessible dans l’établissement accrédité | 1er semestre | 3ème semestre |
| Date d’ouverture de la campagne de recrutement en premier semestre de master | 2021-04-21 | 2021-05-28 |
| Date de clôture de la campagne de recrutement en premier semestre de master | 2021-07-16 | 2021-06-15 |
| Date d’ouverture de la campagne de recrutement en troisième semestre de master | 2021-05-01 | 2021-03-01 |
| Date de clôture de la campagne de recrutement en troisième semestre de master | 2021-06-04 | 2021-05-24 |
| Licences conseillées pour suivre les enseignements dans la mention | Informatique|Mathématiques | Toutes licences |
| Licences conseillées pour suivre les enseignements dans le parcours | Informatique|Mathématiques | Toutes licences |
| Modalités de candidature en premier semestre de master | Entretien | Concours|Dossier |
| URL de la fiche relative à la mention sur le site internet de l’établissement | https://iae.u-picardie.fr/formations/ | https://www.univ-orleans.fr/fr/sciences-techniques/formation/informatique/master-miage |
| Mots-clés disciplinaires associés à la formation | Commerce international  | Contrôle de gestion | Comptabilité et fiscalité | Audit financier et comptable |
| Mots-clés sectoriels associés à la formation | Enseignement | Création en arts plastiques |
| Mots-clés métiers associés à la formation | Avocats | Management et ingénierie d'affaires | Conseil en organisation et management d'entreprise |
| Informations relatives à l’établissement privé d’enseignement supérieur avec lequel une convention est signée | Institut catholique de Lyon|UCLY|10, place des archives|69002|LYON|0691506M | Institut catholique de Lille|ICL|60 bd Vauban|59016|LILLE|0590344D |

**Tableau 3**: **données relatives aux lieux de formation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Descriptif de la variable | Exemple 1 | Exemple 2 |
| Année de la campagne du recueil des informations | 2021 | 2021 |
| Nom du site où est dispensée la formation | AgroParisTech | UFR SHS |
| Adresse du site de formation | 13 place Carnot | Campus de Fouillole |
| Complément d’adresse du site de formation | Technopôle du Madrillet - BP 10024 | 1 rue du 7ème Chasseur |
| Suite du complément d’adresse du site de formation | TSA 81110 | Champs-sur-Marne |
| Code postal de la ville du site de formation | 56610 | 33000 |
| Ville du site de formation | Aix-en-Provence | VERSAILLES CEDEX |
| Coordonnées géographiques du site de formation | 48.667079, 6.1646590 | 45.778928, 4.8681940 |
| Code UAI de l’établissement accrédité | 0542493S | 0134009M |
| Nom officiel (long) de l’établissement accrédité | Université Paris-Saclay | Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg |
| Nom d’usage de l’établissement accrédité | CY Cergy Paris Université | ISAE-SUPAERO |
| Adresse de l’établissement accrédité | 23 AVENUE ALBERT EINSTEIN | ROUTE DE MENDE |
| Complément d’adresse de l’établissement accrédité | PLATEAU DU MOULON | BP 250 |
| Code postal de la ville de l’établissement accrédité | 97157 | 59000 |
| Ville de l’établissement accrédité | CRETEIL CEDEX | NANTES CEDEX 2 |
| Identifiant navette de la mention (INM) de master | 1800386V | 2000019W |
| Intitulé de la mention de master | Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt | Droit international et droit européen |
| Mention ouverte ou non ouverte | 0 | 1 |
| Modalités d’enseignement de la mention | Apprentissage | Formation initiale|Formation continue |
| Identifiant Navette Mention Parcours (INMP) | 1701347-16P | 1402116-13C |
| Intitulé du parcours | Génie de l'environnement et industrie | Lettres : Lettres classiques |
| Parcours ouvert ou non ouvert | 0 | 1 |
| Modalités d’enseignement du parcours | Alternance|Apprentissage | Formation initiale |
| Informations relatives à l’établissement privé d’enseignement supérieur avec lequel une convention est signée | Institut catholique de Paris | ICP | 21 rue d'Assas | 75270 | PARIS | 0753541S | Institut catholique d'études supérieures | ICES | 17 boulevard des Belges | 85000 | LA ROCHE-SUR-YON | 0851415B |

**Informations complémentaires**

* **Domaine, mention et parcours**

***Variables concernées : « Domaine(s) de la mention de master », «* Intitulé de la mention de master » et « Intitulé du parcours »**

Les établissements définissent une offre de formation de master structurée en domaines, en mentions et, le cas échéant, en parcours de formation, de manière à assurer la lisibilité de cette offre pour les étudiants, les partenaires socioprofessionnels et le monde scientifique, en France comme à l'étranger.

Les domaines sont les suivants :

* Arts, lettres, langues
* Droit, économie, gestion
* Sciences humaines et sociales
* Sciences, technologies, santé

Il est à noter qu’une même formation peut relever de plusieurs de ces domaines.

Par ailleurs, il existe des domaines dérogeant à cette nomenclature afin de traduire une stratégie spécifique en matière d'offre de formation au sein d'un établissement (par exemple « Sciences de la mer et du littoral »).

La mention est le niveau de référence principal pour la définition des DNM. Les mentions comprennent, d'une part, des mentions fixées nationalement (actuellement au nombre de 252) et, d'autre part, des mentions spécifiques liées aux objectifs pédagogiques, scientifiques ou socioprofessionnels particuliers d'un établissement ou à des formations conduites en partenariat international. Au sein des mentions, les établissements organisent, sous leur propre responsabilité, différents parcours de formation (ou parcours-types, ou parcours) dont ils fixent la dénomination. Ces parcours précisent les connaissances et compétences qui constituent les caractéristiques d’un DNM donné.

* **Accréditation**

***Variables concernées : “Mention accréditée ou en cours d’accréditation”, “Année de début de la période d’accréditation”, “Année de fin de la période d’accréditation”, “*** ***Inscription des étudiants effectuée ou non par l’établissement dans la mention”, “Etablissement(s) co-accrédité(s) en vue de la délivrance du DNM dans la mention”***

Ce jeu de données concerne les DNM, qui font l’objet d’une accréditation. La procédure d'accréditation d’un établissement d'enseignement supérieur repose sur l’évaluation par le HCERES (Haut Conseil de l’Évaluation de la Recherche et de l’Enseignement Supérieur) d’un dossier comprenant des éléments relatifs à chaque DNM, ainsi que des éléments liés à la stratégie globale de l’établissement en matière de formation. Elle porte sur les mentions proposées par l’établissement, et non sur les parcours.

Cette procédure se traduit par un arrêté d’accréditation, auquel est annexée la liste des DNM que l'établissement d'enseignement supérieur est autorisé à délivrer, seul ou en partenariat avec un ou plusieurs autres établissements – dans ce second cas, on parle de co-accréditation.

Pour les établissements qui bénéficient d’un contrat avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, cette procédure s’inscrit dans le processus plus large de la contractualisation, l’accréditation étant accordée à un établissement pour la durée du contrat quinquennal qui le lie à l’État. Cette contractualisation s'opère suivant cinq vagues à raison d’une vague par année, chacune d’entre elles concernant une partie seulement des établissements d’enseignement supérieur.

En cas de co-accréditation, la variable « Etablissement(s) co-accrédité(s) en vue de la délivrance du DNM dans la mention » correspond à la liste des établissements co-accrédités en vue de la délivrance du DNM dans la mention concernée. La valeur de la variable « Inscription des étudiants effectuée ou non par l’établissement dans la mention » indique si l’établissement procède à l’inscription des étudiants dans cette mention ou si cette tâche est dévolue à un ou plusieurs établissement(s) co-accrédité(s) : dans le premier cas, la valeur de la variable est « 0 », dans le second, sa valeur est « 1 ».

Si, au moment de la constitution des tableaux de données, une mention de master fait l’objet d’une accréditation, alors la valeur de sa variable « Mention accréditée ou en cours d’accréditation »est « diplôme ». La valeur de sa variable « *Année de début de la période d’accréditation* » correspond à l’année de la première rentrée universitaire au titre de laquelle ce DNM fait l’objet d’une accréditation. La valeur de sa variable « *Année de fin de la période d’accréditation”* correspond à l’année de la dernière rentrée universitaire au titre de laquelle ce DNM fait l’objet d’une accréditation.

Si, au moment de la constitution des tableaux de données, une mention de master appartient à une offre de formation concernée par la vague d’accréditation en cours, alors la valeur de sa variable « Mention accréditée ou en cours d’accréditation »est « dossier ». La valeur de sa variable « *Année de début de la période d’accréditation* » correspond à l’année de la première rentrée universitaire au titre de laquelle ce DNM fera l’objet d’une accréditation, si toutefois celle-ci est accordée à l’établissement. Sa variable « *Année de fin de la période d’accréditation****”*** est vide.

Il est à noter que les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) font l’objet d’une procédure d’accréditation spécifique. Cela explique pourquoi les mentions de master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) de l’établissement dont l’INSPE est une composante peuvent voir les valeurs de leurs variables « Mention accréditée ou en cours d’accréditation »*, “Année de début de la période d’accréditation ”et “Année de fin de la période d’accréditation”* différer de celles des autres mentions présentes dans l’offre de cet établissement. Cela vaut également pour les mentions de master MEEF des établissements partenaires de l’INSPE.

* **INM et INMP**

***Variables concernées : «*Identifiant navette de la mention (INM) de master », « Identifiant Navette Mention Parcours (INMP) »**

Chaque mention de master faisant l’objet d’une accréditation est dotée d’un INM (Identifiant Navette de la Mention) permettant de l’identifier. Cet INM, composé de 8 caractères, est structuré de la manière suivante :

* Année de première accréditation référencée dans nos bases, sur 2 chiffres
* Numéro d’ordre sur cinq chiffres
* Lettre de vérification

Il est à noter qu’une mention de master faisant l’objet d’une co-accréditation entre plusieurs établissements est dotée d’un seul INM.

Au sein d’une mention, chaque parcours est doté d’un INMP (Identifiant Navette Mention Parcours). Cet INMP, composé de onze caractères, est structuré de la manière suivante :

* Les 7 chiffres de l’INM de la mention
* Tiret
* Numéro d’ordre sur 2 chiffres
* Lettre de vérification

Dans le cas d’une mention de master faisant l’objet d’une co-accréditation entre plusieurs établissements, les parcours de cette mention, dispensés par chacun des établissements, sont dotés d’INMP distincts d’un établissement à l’autre.

* **Formations ouvertes ou non ouvertes**

***Variables concernées : «*Mention ouverte ou non ouverte*», «*Parcours ouvert ou non ouvert »**

Un établissement accrédité en vue de la délivrance d’un DNM peut ne pas dispenser tout au long de la période de son accréditation les enseignements conduisant à l’obtention de celui-ci. Lorsque ces enseignements ne sont pas dispensés, la mention concernée est alors non ouverte dans l’établissement et la valeur de la variable « Mention ouverte ou non ouverte » est « 0 » (lorsque la mention est ouverte, la valeur de cette variable est « 1 »).

De même, lorsqu’un parcours ne donne lieu à aucun enseignement, il est non ouvert et la valeur de la variable « Parcours ouvert ou non ouvert » est « 0 » (lorsque le parcours est ouvert, la valeur de cette variable est « 1 »).

* **Nom des établissements**

***Variables concernées : « Nom officiel (long) de l’établissement accrédité », « Nom d’usage de l’établissement accrédité », « Nom du site où est dispensée la formation »***

Les établissements d’enseignement supérieur sont dotés d’un nom officiel long, d’un nom officiel court et, parfois, d’un nom d’usage.

Ce jeu de données désigne par leur nom officiel long (variable « Nom officiel (long) de l’établissement accrédité ») – et, le cas échéant, par leur nom d’usage (variable « Nom d’usage de l’établissement accrédité ») – les établissements accrédités (ou co-accrédités) en vue de la délivrance de DNM.

Le nom de l’établissement accrédité est à distinguer du nom du site (variable « Nom du site où est dispensée la formation ») qui, lui, désigne le lieu géographique où sont dispensés les enseignements. Ainsi, la même mention de master « Nanosciences et nanotechnologies » peut se voir associée à la fois à l’établissement accrédité « Institut national des sciences appliquées de Lyon » (valeur de la variable « Nom officiel (long) de l’établissement accrédité ») et au site « Ecole Centrale de Lyon » (valeurs de la variable « Nom du site où est dispensée la formation »).

* **Code UAI**

***Variable concernée : « Code UAI de l’établissement accrédité »***

Chaque établissement d’enseignement (école, collège, lycée, centre de formation d’apprentis, établissement d’enseignement supérieur), public ou privé, est identifié grâce à un code unique, appelé code UAI (Unité Administrative Immatriculée). Le code UAI est composé de 7 chiffres et d’une lettre.

* **Licences conseillées**

***Variables concernées : « Licences conseillées pour suivre les enseignements dans la mention », « Licences conseillées pour suivre les enseignements dans le parcours »***

Les mentions de licence conseillées correspondent aux diplômes nationaux de licence dont il est souhaitable que les étudiants soient titulaires pour suivre avec succès les enseignements d’une formation de master donnée. Dans ce jeu de données, elles appartiennent à la nomenclature des 49 mentions de licence fixée nationalement. Il est à noter que, sur le portail TMM, les correspondances entre mentions de master et mentions de licence conseillées sont établies par les établissements et diffèrent dès lors de celles qui sont listées dans l’annexe de l’arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master.

Lors de la campagne de recueil des informations destinées au portail TMM, les établissements indiquent des licences conseillées :

* pour chaque mention ne proposant pas de parcours ;
* pour chaque parcours si la mention propose un ou plusieurs parcours , car les licences conseillées peuvent varier d’un parcours à l’autre au sein d’une même mention (ainsi de la mention « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré », dont le parcours « Education Physique et Sportive (EPS) » peut être associé à la mention de licence « Sciences et techniques des activités physiques et sportives » et le parcours « Langues vivantes : Anglais » à la mention de licence « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » ) ;
* pour la mention et/ou pour les parcours dans le cas des formations dites « en Y » (c’est-à-dire ne proposant pas de parcours durant la première année de master mais en proposant durant la seconde), car les licences conseillées en première année peuvent alors être plus nombreuses que les licences conseillées pour tel parcours de seconde année, plus spécialisé (ainsi de la mention « Physique appliquée et ingénierie physique », dont les cinq licences conseillées pour la première année (valeurs associées à la variable « Licences conseillées pour suivre les enseignements dans la mention »*)* peuvent être « Mécanique », « Physique », « Sciences pour l’ingénieur », « Physique, Chimie » et « Sciences et technologies », et les trois licences conseillées pour le parcours « Mécanique, matériaux et procédés avancés » peuvent être « Mécanique », « Sciences pour l’ingénieur » et « Sciences et technologies (valeurs associées à la variable « Licences conseillées pour suivre les enseignements dans le parcours »).
* **Modalités d’enseignement**

***Variables concernées : « Modalités d’enseignement de la mention », « Modalités d’enseignement du parcours »***

Les enseignements dispensés dans une mention (variable « *Modalités d’enseignement de la mention »*) ou dans un parcours (variable « Modalités d’enseignement du parcours ») peuvent relever, outre de la formation initiale :

* de la formation continue (formation suivie par des personnes ayant terminé leurs études initiales) ;
* de l’alternance (système de formation consistant à alterner des périodes d’enseignement théorique dans un établissement de formation et des périodes de mise en pratique professionnelle) ;
* de l’apprentissage (cas particulier de formation en alternance, dans lequel l’étudiant a le statut de salarié) ;
* de la formation à distance ;
* de la formation hybride (formation combinant enseignements en présentiel et enseignements à distance).
* **Semestre auquel la formation est accessible dans l’établissement**

***Variables concernées : « Semestre auquel la mention est accessible dans l’établissement accrédité », « Semestre auquel le parcours est accessible dans l’établissement accrédité »***

Le cursus conduisant à l’obtention d’un DNM a une durée de quatre semestres.

Généralement, les établissements proposent donc une formation complète de quatre semestres et la valeur de la variable « *Semestre auquel la mention est accessible dans l’établissement accrédité »*, qui indique à quel semestre la formation est accessible dans l’établissement, est « 1er semestre ».

Il arrive toutefois qu’une mention ne soit accessible dans un établissement qu’à partir du troisième semestre (dans cette situation, la valeur de la variable « Semestre auquel la mention est accessible dans l’établissement accrédité » est « 3ème semestre »). C’est notamment le cas de certaines mentions co-accréditées entre une université et une école d’ingénieur : la formation est accessible dans l’université dès la première année, mais seulement en seconde année dans l’école d’ingénieur.

Au sein d’une mention accessible dès le premier semestre, plusieurs architectures de formation sont possibles. Si tous les parcours débutent au premier semestre, on parle ainsi d’architecture « tubulaire » ou « en silos », si tous les parcours débutent au troisième semestre on parle d’architecture « en Y » ou « en râteau », si certains parcours débutent au premier semestre et d’autres au troisième, on parle d’architecture « en X ». Dans ces différentes situations, la variable « Semestre auquel le parcours est accessible dans l’établissement accrédité »prend la valeur « 1er semestre » ou « 3ème semestre » selon que le parcours concerné débute à compter de la première ou de la deuxième année de master. Au sein d’une mention accessible au 3ème semestre, les parcours débutent tous, par définition, au troisième semestre et la variable « Semestre auquel le parcours est accessible dans l’établissement accrédité »prend donc la valeur « 3ème semestre ».

* **Processus de recrutement à l’entrée en master**

***Variables concernées : « Existence d’une capacité d’accueil limitée au 1er semestre »,*** « ***Capacité d’accueil limitée au 1er semestre », « Modalités de candidature en premier semestre de master » « Date d’ouverture de la campagne de recrutement en premier semestre de master », « Date de clôture de la campagne de recrutement en premier semestre de master », « Date d’ouverture de la campagne de recrutement en troisième semestre de master » et « Date de clôture de la campagne de recrutement en troisième semestre de master »***

L’article L. 612-6 du code de l’éducation prévoit que les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année des formations conduisant à l’obtention d’un DNM. Dans ce jeu de données, la valeur de la variable « Capacité d’accueil limitée au 1er semestre » correspond à cette capacité d’accueil limitée (CAL) au premier semestre fixée par le conseil d’administration de l’établissement, c’est-à-dire au nombre d’étudiants pouvant être admis en première année d’une mention de master donnée. Il est à noter que dans le cas d’une mention faisant l’objet d’une co-accréditation, et donc dotée du même INM dans les différents établissements co-accrédités, les établissements concernés peuvent avoir tous indiqué la CAL totale, ou au contraire avoir réparti cette CAL totale entre eux.

L'admission en première année d’une formation conduisant à un DNM fait dès lors l’objet d’un processus de recrutement. La valeur de la variable « *Modalités de candidature en premier semestre de master* »correspond aux modalités de recrutement des étudiants dans la formation concernée (examen du dossier du candidat, entretien, succès à un examen ou à un concours). Les valeurs des variables *« Date d’ouverture de la campagne de recrutement en premier semestre de master »* et *« Date de clôture de la campagne de recrutement en premier semestre de master* »correspondent respectivement à la date d’ouverture et à la date de clôture de la campagne de recrutement à l’entrée du premier semestre de la formation.

Les établissements fournissent ces trois informations :

* pour chaque mention ne proposant pas de parcours ;
* pour chaque parcours si la mention en propose ;
* pour la mention et/ou pour les parcours dans le cas des formations dites « en Y ».

Cette situation, dans laquelle est fixée une CAL au 1er semestre, représente la norme. Elle se traduit par la valeur « Oui » de la variable « Existence d’une capacité d’accueil limitée au 1er semestre ».

Il se peut toutefois qu’aucune CAL ne soit fixée à l’entrée en première année d’une formation conduisant à un DNM. Cette situation est traduite par la valeur « Non » de la variable « Existence d’une capacité d’accueil limitée au 1er semestre » et recouvre deux cas de figure distincts :

* celui d’une mention pour laquelle l’établissement ne recourt à un processus de recrutement à aucun stade du cursus de master ;
* celui d’une mention relevant du régime dit dérogatoire. Ce régime, prévu à l’article L612-6-1 du code de l’éducation, permet que certaines formations conduisant au DNM fassent l’objet d’un processus de recrutement à l’entrée en seconde année (3ème semestre) et non à l’entrée en première année (1er semestre), la liste des mentions concernées étant fixée annuellement par décret. Dans ce cas, les valeurs des variables « *Date d’ouverture de la campagne de recrutement en troisième semestre de master* » et « *Date de clôture de la campagne de recrutement en troisième semestre de master* »correspondent respectivement à la date d’ouverture et à la date de clôture de la campagne de recrutement à l’entrée en deuxième année, c’est-à-dire au troisième semestre de la formation.

Enfin, la valeur « Sans objet » de la variable « Existence d’une capacité d’accueil limitée au 1er semestre » correspond à la situation d’une mention accessible au troisième semestre dans l’établissement (voir supra : « Semestre auquel la formation est accessible dans l’établissement ») et pour laquelle la question d’une CAL au premier semestre ne se pose donc pas.

* **Conventions avec des établissements privés d’enseignement supérieur**

***Variable concernée :*** « ***Informations relatives à l’établissement privé d’enseignement supérieur avec lequel une convention est signée »***

Les établissements d’enseignement supérieur privé (notamment les instituts catholiques) ne délivrent pas de DNM et leurs diplômes propres ne se voient pas octroyer le grade de master. Ces établissements signent donc des conventions avec des établissements publics d’enseignement supérieur, afin que leurs étudiants puissent se voir délivrer un DNM. Généralement, ces conventions concernent un parcours et non une mention.

Lorsqu’une convention existe, la variable « Informations relatives à l’établissement privé d’enseignement supérieur avec lequel une convention est signée » contient plusieurs informations sur l’établissement d’enseignement supérieur privé, séparées par le caractère « | » (barre verticale).

Ces informations sont, dans l’ordre de leur apparition :

* Nom de l’établissement
* Acronyme de l’établissement
* Adresse de l’établissement
* Code postal de la ville de l’établissement
* Ville de l’établissement
* Numéro UAI de l’établissement
* **Mots-clés**

***Variables concernées : « Mots-clés disciplinaires associés à la formation », « Mots-clés sectoriels associés à la formation », « Mots-clés métiers associés à la formation »***

Dans ce jeu de données, les formations peuvent être associées à des mots-clés. Ceux-ci sont indiqués :

* au niveau de la mention lorsque celle-ci ne propose pas de parcours ;
* au niveau des parcours s’il en existe.

Ces mots-clés sont fournis par les établissements afin de faciliter les recherches de formations par les utilisateurs du portail TMM.

Les établissements peuvent les choisir au sein de trois référentiels :

* Un référentiel de mots-clés « disciplinaires » (variable « *Mots-clés disciplinaires associés à la formation* »), recensant les divers domaines susceptibles de donner lieu à un enseignement. Il se fonde sur la colonne « Domaine détaillé » de la *Classification Internationale Type de l’Éducation* (CITE) de 2013, élaborée par l’Institut des statistiques de l’UNESCO, ainsi que sur le *Thésaurus disciplines* de l’ONISEP.
* Un référentiel de mots-clés « sectoriels » (variable « Mots-clés sectoriels associés à la formation »), recensant les activités économiques productives susceptibles d’être associées à des formations de master. Il se fonde sur le niveau 1 (liste des sections) de la *Nomenclature d’Activités Française* (NAF) élaborée par l’INSEE en 2008.
* Un référentiel de mots-clés « métiers » (variable « Mots-clés métiers associés à la formation »), recensant les emplois susceptibles d’être proposés aux titulaires d’un DNM. Il se fonde sur le niveau 3 du *Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois* (ROME) élaboré par Pôle Emploi en 2016, ainsi que sur la *Famille des métiers de l’internet* établie par le ministère de l’Économie, de l’Industrie et du Numérique.
* **Année de la campagne du recueil des informations**

***Variable concernée :*** « ***Année de la campagne du recueil des informations »***

La campagne annuelle du recueil des informations destinées au portail TMM se déroule de novembre à mars environ, avec une mise en ligne progressive des données à partir du mois de février. En effet, la finalité première du portail est d’éclairer les étudiants de troisième année de licence sur l’offre de master proposée à la rentrée suivante, et il est donc nécessaire que les données recueillies soient affichées sur le portail avant le début de la plupart des campagnes de recrutement. La valeur de la variable « Année de la campagne du recueil des informations » est l’année de cette rentrée. Ainsi, lorsque cette valeur est « 2021 », cela signifie que les données concernées ont été recueillies entre novembre 2020 et mars 2021, et qu’elles concernent donc l’année universitaire 2021-2022.

* **Liens vers les fiches de formation**

***Variables concernées : « URL de la fiche relative à la mention sur le site internet de l’établissement »***

La valeur de la variable « *URL de la fiche relative à la mention sur le site internet de l’établissement* » est l’URL de la fiche consacrée à la formation concernée, sur le site internet de l’établissement qui la délivre. Si la formation est une mention sans parcours, cette fiche est relative à la mention de master. Si la formation est une mention avec parcours, cette fiche est relative à l’un des parcours de la mention.

Dans le cas d’une formation « en Y », la valeur de la variable « *URL de la fiche relative à la mention sur le site internet de l’établissement* » est l’URL de la fiche relative à la mention de master, et la valeur de la variable « *URL de la fiche relative à la mention sur le site internet de l’établissement* »est l’URL de la fiche relative à l’un des parcours de la mention.

* **Variables à valeurs multiples**

***Variables concernées :***

***Tableau 1 : « Modalités d’enseignement de la mention »,*** « ***Licences conseillées pour suivre la formation de la mention », « Etablissement(s) co-accrédité(s) en vue de la délivrance du DNM dans la mention »***

***Tableau 2 :*** « ***Modalités d’enseignement de la mention », « Modalités d’enseignement du parcours »,  « Licences conseillées pour suivre la formation de la mention »,*** « ***Licences conseillées pour suivre les enseignements dans le parcours »,*** « ***Modalités de candidature en premier semestre de master », « Mots-clés disciplinaires associés à la formation », « Mots-clés sectoriels associés à la formation », « Mots-clés métiers associés à la formation »***

***Tableau 3 :*** « ***Modalités d’enseignement du parcours »,*** « ***Modalités d’enseignement de la mention »***

Lorsqu’une variable peut prendre plusieurs valeurs, celles-ci sont séparées par le caractère « | » (barre verticale).